



RÈGLEMENT INTÉRIEUR KRAV MAGA TRAINING SYSTEM

Ce règlement concerne tous les adhérents à l'association **KRAV MAGA TRAINING SYSTEM**.

Le **siège du club** est situé au : 01 rue de pomard, 75012 PARIS.

1. Inscription

Pour être adhérent au club **KRAV MAGA TRAINING SYSTEM**, il faut en faire la demande, remplir **une fiche d'inscription et être à jour de sa cotisation, cette dernière est à remettre à l'instructeur le 1^{er} jour de l'activité.**

2. Avis médical

Seules pourront s'entraîner les personnes aptes physiquement, ayant fourni **un certificat médical** au début de chaque saison avec la mention écrite de « non contre-indication à la pratique des sports de combat et plus particulièrement à la self défense et au Krav Maga ».

3. Tenue vestimentaire

Obligatoire : Pantalon et tee-shirt du club ou tee-shirt noir, une paire de chaussures spéciales et à usage exclusif pour tatami et salle.

4. Sécurité

Il est recommandé de disposer du matériel suivant pour éviter les blessures : bandes protège-mains, coquille, protège-genoux, protège-avant-bras, protège-dents, protège-tibia. Les consignes de sécurité données par l'instructeur doivent être scrupuleusement respectées. Dans le cas contraire, aucune responsabilité pénale, administrative ou civile ne pourra être retenue contre celui-ci.

De même, l'instructeur pourra appliquer les dispositions de l'article 9 (discipline) du présent règlement.

5. Hygiène

Tout élève doit se présenter au cours dans des conditions d'hygiène corporelle et vestimentaire correctes. Les bijoux sont interdits dans les cours et les ongles devront être coupés courts.

Les pratiquants transpirants abondamment, lors d'un travail au sol, devront protéger le sol avec une serviette, voire essuyer les gouttes de sueur lors des exercices (glissades dangereuses et principes d'hygiène).

Les élèves aideront à l'entretien et au bon fonctionnement de la salle : Nettoyage tatamis et sol ainsi que le jet de détritus.

6. Lieu et horaires des entraînements

☞ **16/18 rue Abel, 75012 Paris** - Métro ligne 1 et 14, RER A, D : **Station Gare de Lyon** ou Metro ligne 8 : **Station Ledru-Rollin**

Les élèves doivent **impérativement** respecter l'horaire de début de séance (en gras ci-dessous). Ils se présenteront environ 10 minutes avant le début des cours afin d'être accompagnés dans la salle. L'accès au cours pour les retardataires reste à l'appréciation de l'instructeur. Les élèves ne doivent pas rentrer dans la salle sans son autorisation.

✓ **Krav Maga**

Les lundis de 19h00 à 20h30

Les mardis de 19h00 à 20h30

Les jeudis de 19h00 à 20h30

7. Cotisation

✓ Le pack Self Défense - 3 cours : **400€**

A cette dernière s'ajoute le montant de **37€ de la licence fédérale FFK**.

Des facilités de paiement en 3 fois sont possibles sous réserve d'émettre au club un chèque du montant de la licence fédérale encaissable de suite et trois autres chèques du montant de la cotisation selon la formule choisie. Ces derniers seront alors encaissés sur les trois mois suivants. La cotisation est non remboursable.

8. La pratique

La pratique du Krav Maga ne devra s'exercer qu'au sein des clubs durant les entraînements, démonstrations, compétitions ou stages. Le club se dégage de toute **responsabilité** dans le cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de cette discipline dans ce cadre précis.

Chaque élève devra porter le matériel de protection demandé lors des cours, exercices ou stages.

9. Discipline

Les instructeurs sont responsables de la sécurité et de la discipline lors des entraînements. Ils se réservent le droit d'accepter, de refuser ou d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de **non-respect** du présent règlement, de problème de sécurité ou de risque de perturbation des cours.

10. Droit à l'image

L'élève refusant d'être filmé ou photographié pendant les cours, stages ou autres, ou refusant que son image soit diffusée sur un quelconque support devra le mentionner auprès d'un responsable.

(Mention manuscrite : lu et approuvé) Le..... à.....

Signature :



FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse :
Ville : Code postal :
Téléphone : Email :

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE			
Nom et prénom		Tél. travail/port.	
POUR LES MINEUR(E)S			
Nom et prénom du père		Tél. travail/port.	
Nom et prénom de la mère		Tél. travail/port.	

LICENCE FFK
Si vous possédez déjà un numéro de licence FFK, veuillez l'indiquer ci-contre :

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) : _____ autorise mon enfant désigné ci-dessus à participer aux activités et autorise les responsables du club à prendre, en cas d'accident sérieux dans la pratique du sport, toute décision d'ordre médical et chirurgical en mes lieu et place s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu.

Les garanties de la carte Licence - Assurance ainsi que les informations concernant les prestations complémentaires et optionnelles (ex : indemnités journalières) sont affichées au club. En cas de blessure, le signaler à l'entraîneur ou au Président, **la déclaration d'accident devant être transmise dans les 5 jours à l'assurance.**

- ☐ J'ai pris connaissance du règlement intérieur.
☐ Je donne mon accord
☐ Je ne donne pas mon accord pour la prise de photographies de ☐ moi-même / ☐ mon enfant lors des activités liées au club et leur éventuelle utilisation sur le site internet.
☐ J'accepte que les entraînements se déroulent dans l'état actuel de la salle.

Documents à fournir :

- 1 numéro de licence FFK (si vous le détenez)
- 1 fiche d'inscription remplie
- 1 certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives, Self-Défense, Krav Maga
- Pour les mineurs, remplir les informations de la partie « Autorisation Parentale » de la fiche d'inscription selon

Tous les chèques seront libellés à l'ordre de KMTS. Ces derniers seront donnés à l'instructeur le jour de la première

activité.

Date : Signature :

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e) _____

Docteur en médecine, certifie que l'examen de

Mr / Mme _____

Né(e) le _____ âgé(e) de _____ ans,

Ne révèle pas de contre-indication à la pratique des sports de combat et plus particulièrement de la Self défense et du Krav Maga en club et/ou en compétition.

Certificat établi à _____, le ____ / ____ / ____

Signature _____